

## RAPPORT

Incident survenu le 7 novembre 2009 aux avions immatriculés N526CH et F-BXQC

<b>Evénement :</b>	approches simultanées opposées sur un aérodrome contrôlé, en instruction.
<b>Cause identifiée :</b>	sélection erronée de la fréquence par le pilote, surveillance insuffisante de l'instructeur.

**Conséquences et dommages :** aucun.

**Aéronef :**

- N526CH : avion Cessna 210 "Centurion",
- F-BXQC : avion Zlin Moravan 526.

**Date et heure :** samedi 7 novembre 2009 à 10 h 12.

**Exploitant :**

- N526CH : privé,
- F-BXQC : privé.

**Lieu :** AD Dôle (39), piste 23 revêtue, 2 230 m x 45 m.

**Nature des vols :**

- N526CH : instruction,
- F-BXQC : voyage.

**Personnes à bord :**

- N526CH : instructeur + pilote.
- F-BXQC : pilote + 1.

**Titres et expérience :**

- N526CH : instructeur, 36 ans, ATPL (A) de 2002 et IRI de 2004 délivrées par la Suisse, 4 300 heures de vol dont 150 dans les trois mois précédents et aucune sur type,
- pilote, 45 ans, PPL (A) et IR délivrées par les Etats-Unis, 1 252 heures de vol, 228 sur type dont 19 dans les trois mois précédents,
- F-BXQC : pilote, 56 ans, PPL (A) de 2006, 800 heures de vol dont 150 heures sur type.

**Conditions météorologiques :** vent 200° / 15 kt, visibilité 10 km, BKN à 2 800 pieds, température 8 °C, température du point de rosée 5 °C, QNH 1003 hPa.

**Circonstances :**

A 9 h 38, le contrôleur du centre régional de Reims informe celui de l'aérodrome de Dôle que l'avion immatriculé N526CH, en provenance de Lausanne (Suisse),

doit arriver sur le locator « DO » dans quinze minutes. A 10 h 01, en l'absence de contact radio avec le pilote, le contrôleur de Dôle vérifie auprès de son collègue de Reims que l'avion a bien été transféré sur la fréquence de Dôle : 130.775 MHz. Il tente de contacter l'avion sans succès. Il identifie un avion effectuant une approche interrompue en piste 05 comme étant le N526CH. Il ne parvient pas à établir de contact radio et le perd de vue.

A 10 h 06, le pilote du F-BXQC en provenance de Lons-le-Saulnier (39) s'intègre dans le circuit d'aérodrome. Cinq minutes plus tard, en finale 23, il est autorisé à atterrir. Quelques secondes plus tard, le contrôleur aperçoit le N526CH en finale pour la piste 05 à environ 0,5 NM du seuil et en informe le pilote du F-BXQC. Le contrôleur fait clignoter le balisage de la piste pour attirer l'attention du pilote du N526CH. Il constate que ce dernier interrompt son approche et le signale au pilote du F-BXQC qui atterrit. A 150 pieds, le N526CH survole le F-BXQC qui roule sur la piste.

Après une troisième approche aux instruments, le N526CH atterrit en piste 05. Au sol, un agent de la circulation aérienne vient à la rencontre de ses occupants. Il leur demande de prendre contact avec la tour de contrôle. Le pilote et l'instructeur constatent alors que la fréquence 133.775 MHz est sélectionnée.

Le pilote du N526CH explique qu'il effectuait un vol d'entraînement en IFR avec un instructeur. Il volait pour la première fois avec ce dernier. Avant le départ, ils ont consulté le dossier météorologique, les informations relatives à l'aérodrome de Dôle ainsi que le programme du vol. A l'issue de la clairance de descente, le contrôleur de Reims lui a indiqué : « ...you can contact Dole one three zero decimal seven seven five goodbye ». Selon l'instructeur le pilote a correctement collationné la fréquence. Sans réponse aux messages radio émis à l'intention de Dôle, l'instructeur a conclu que le service de contrôle n'était pas assuré et a demandé au pilote de continuer le vol en auto-information. Ce dernier a réalisé un circuit d'attente au-dessus du locator « DO », deux approches ILS interrompues sur la piste 05 prévues dans le cadre de l'entraînement et une approche NDB sur la même piste à la fin de laquelle il a atterri. L'instructeur indique qu'il assurait l'anticollision à vue pendant le vol. Les occupants du N526CH ajoutent qu'ils n'ont pas aperçu l'autre avion et n'ont pas vu le balisage de la piste clignoter.

L'instructeur avait l'habitude d'atterrir sur l'aérodrome de Dôle. Il précise qu'il avait constaté que le service du contrôle n'y était parfois pas rendu le week-end sans pouvoir préciser à quelles dates. Le pilote n'avait jamais utilisé cet aérodrome auparavant.

Les horaires pour lesquels le service de contrôle est rendu aux usagers, en vigueur le jour de l'incident étaient les suivants :

**2 - ATS :** TWR : LUN-VEN sauf JF / MON-FRI except HOL : 0600-1800, SAM-DIM sauf JF / SAT-SUN except HOL : 0700-1400.  
AFIS : LUN-VEN / MON-FRI : 1800-0100 : Sauf JF et veille de JF / Except HOL and day before HOL.  
☎ 03 84 71 98 98 - FAX : 03 84 71 98 99.  
Hors HOR, PPR à Chef CA, MAR-VEN : la veille ou le dernier jour ouvrable avant 1100.  
*Outside these HOR, PPR from ATC manager, THU-FRI before 1100 on the day before or on the last working day.*  
Aérodrome de DOLE TAVAUZ - 39500 Tavaux. Chef CA / ATC manager ☎ 03 84 71 97 15.